COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2014 PROCÈS VERBAL

Date de convocation : Vendredi 16 mai 2014

Nombre de Conseillers : 80

Présents : 71 Votants : 79

POUVOIRS:

Monsieur JUBERT à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LANGEARD à Madame TERLEZ, Monsieur NANIYOULA à Madame CALMON, Monsieur AMSALEM à Madame JOURDAN, Monsieur YUNG à Madame DUMONT, Monsieur LANIC à Monsieur FLEITH, Monsieur LEVITRE à Madame GAUTHIER. Monsieur MACÉ à Madame BLANDIN.

TITULAIRES PRÉSENTS:

Stéphane SAUVAN - Sylvie CHENET - Véronique GAUTIER - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Marc MOGLIA - Pierre MAZURIER - Jean-Michel DERREY - Thierry DELAMARE - Pascale CATTELIN - Hubert ZOUTU - Sylvie BLANDIN - Alain LEMARCHAND - Armelle LEFEBVRE -Hervé LETELLIER - Amélia BRÉANT - Jean-Claude COURANT - Jacqueline PONS - Daniel BAYART - Guillemette NOS - Bernard LEROY - Sylviane LORET - Patrick MADROUX - Jean-Yves CALAIS - Anne-Gaëlle MÉREAUX - René DUFOUR - Katia CAMUS - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - Marie-Dominique PERCHET - Jean-Jacques LEROUX – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Pierre LECUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN - Christian WUILQUE - Marie Pierre DUMONT - Christian RENONCOURT -Ludovic LARUE - François CHARLIER - Jacky FLEITH - Didier DAGOMET - Jean CARRÉ -Chantale PICARD - Richard JACQUET - Angélique CHASSY - Marie-Christine CALMON - Jean-Pierre TROCHET - Didier PIEDNOËL - Pascal LEMAIRE - Dominique DELAFOSSE - Alain LOEB - Sophie HOUSSAYE - Samuel ONFRAY - Alain RENAUX - Maryannick DESHAYES -Jean-Philippe BRUN - Marc-Antoine JAMET - Catherine DUVALLET - Jean-Jacques COQUELET - Fadilla BENAMARA - Jacques LECERF - Fatia DJEMEL - Bernard CANCALON -Rachida DORDAIN - Ousmane N'DIAYE - Maryline NIAUX - Anne-Marie JOURDAN - Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLERS SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANTS DES TITULAIRES EXCUSÉS :

Annick VAUQUELIN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS:

Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Jean-Pierre BRÉVAL – Emmanuel MACÉ – Alexandre DELACOUR – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Patrice YUNG – Albert NANIYOULA – Michaël AMSALEM.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT :</u>

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER – Frédéric FOURNIER.

Secrétaire : Ludovic LARUE

Monsieur LEROY introduit ce Conseil communautaire par « une information importante à propos de la future liaison A28/A13.

Nous avons eu, à la Préfecture de Région, une réunion avec le Préfet de Région, le Préfet de l'Eure, le Président de la Région, les Présidents des Conseil généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime, le Président de la CREA, le maire de Rouen, réunion préalable au lancement de la phase opérationnelle de la future liaison A28/A13 qui pourrait être mise en service à l'horizon 2024.



La première phase sera une phase de concertation publique. Neuf réunions sont programmées entre le 2 juin et le 9 juillet, dont trois réunions qui concerneront directement notre territoire puisqu'organisées à Pîtres, Alizay et Val de Reuil :

- Lundi 16 juin, réunion territoriale à Pîtres, à 20 heures, salle des fêtes, 30 rue de l'Eglise,
- Mardi 24 juin, réunion territoriale à Val-de-Reuil, à 19 h 30, à l'auditorium de l'école de musique, 5 voie de la Palestre,
- Mercredi 2 juillet, table ronde « Aménagement du territoire et déplacement » à Alizay, à 20 heures, dans la salle des fêtes des Alisiers, rue du 8 mai.

Parmi les 34 tracés étudiés par la DREA depuis 10 ans, le tracé retenu pour le barreau eurois concerne directement la CASE et passe sur les communes d'Alizay, Le Manoir, Lery, Val de Reuil, Le Vaudreuil et Incarville. C'est un ouvrage qui impacter notre territoire.

Nous devrons donc étudier précisément le tracé (la bande de 300 m) , voir l'impact précis au niveau des habitants des communes concernées , et environnantes et faire remonter nos demandes de protection de l'environnement , des solutions pour diminuer l'impact sonore et visuel et et limiter l'impact de cette réalisation sur la qualité de vie des habitants . Nous devrons donc participer activement à la consultation menée par le maitre d'ouvrage , l'état et les services de la DREAL..

Le coût est estimé à 1Md€. L'autoroute sera une autoroute à péage, concédée après appel d'offre européen. Dans ce type d'opération, généralement le concessionnaire apporte la moitié du cout total, l'autre moitié des financements étant apportée par l'Etat et les collectivités locales (région, départements, Rouen métropole et la CASE).

Cette autoroute est une nécessité pour Rouen , un risque pour la CASE mais aussi une opportunité

Je vous rappelle que nous avons délibéré sur l'opportunité du contournement EST de Rouen en 2005 et qu'il a été approuvé à une très large majorité. » conclut-il.

Monsieur DUFOUR prend la parole :

« L'Etat pilote peut-être cette opération, mais les élus ne sont pas tout à fait d'accord sur le fait d'avoir une autoroute aussi près des habitations. La bande des 300 mètres se réduit, sur certains secteurs, à 25 mètres. Il est donc nécessaire de revoir sensiblement cette copie. En l'état actuel du dossier, on ne peut laisser passer les impacts que subiront les communes d'Alizay, des Damps, de Léry et de Val de Reuil » souligne-t-il.

Monsieur JAMET partage totalement ce point de vue :

« Disons-le franchement, les conditions sont inacceptables car les nuisances seront visuelles, multiples et bien réelles en matière de pollution de l'air et de bruit. Sans compter la dépréciation de la valeur des propriétés de ceux qui ont fait le choix de s'implanter, de construire, à Val de Reuil.

Il n'est pas concevable de séparer Val de Reuil de la forêt. Les paysages ont fait la richesse de la commune.

Une autoroute à flanc de coteau, entre la ville et la forêt, serait une véritable catastrophe. Il faudra dégager plus de place pour le diffuseur et l'échangeur. Ce sera un véritable carnage en forêt de bord.

Et puis, il y aura obligatoirement un conflit de voisinage avec les data-centers d'Orange et d'EDF. Ces entreprises ont choisi Val de Reuil comme site d'implantation pour le cadre et la tranquillité. Le passage des poids-lourds, les vibrations induites, seront incompatibles avec les activités de ces entreprises » insiste-t-il.

«Comme je l'ai dit , ILa CASE s'est prononcée sur la nécessité de ce contournement en 2005, reprend Monsieur LEROY...

C'est une opération majeure pour notre territoire qui présente de nombreux inconvénients, mais qui offre également de réelles opportunités.

Faisons fonctionner nos intelligences pour limiter les inconvénients du tracé retenu par l'Etat . C'est cette option préférentielle qui a été retenue, après études détaillées des 34 options proposées le choix du tracé a été fait .

« Concentrons nous sur la prochaine étape qui s'ouvre dans les 6 semaines qui viennent t » ...

Monsieur CARRÉ livre son point de vue :

« Je dois avouer que je suis gêné par l'exemple que nous donne actuellement la SAPN vis-à-vis de sa gestion des péages. Les péages, dans des aires urbaines comme la nôtre, représentent des inconvénients. Il n'y a qu'à constater les problèmes de sécurité constatés à Criquebeuf à cause du coût du péage d'Incarville.

Si cette autoroute est donnée en concession à un opérateur privé, si cette autoroute est payante, ce ne sera pas un gage de sécurité pour les futurs automobilistes.

Il y a tout de même des aberrations... La route est gratuite de Nonencourt à Louviers. Par contre, si l'on veut rejoindre Les Authieux sous le Port Saint Ouen depuis Louviers, c'est payant !

Y-a-t-il deux types de citoyen ? Les habitants de notre territoire ont droit aux mêmes services que les autres. ».

Représentant Monsieur LEVITRE, souffrant, Madame GAUTHIER lit une déclaration du maire d'Alizay :

« J'ai été fort surpris d'apprendre que vous aviez donné votre feu vert à la réalisation du contournement Est de Rouen tel qu'il nous est imposé aujourd'hui.

Notre association Accès qui regroupe de nombreux élus du territoire et une large population reconnait la nécessité de ce contournement. En effet, l'asphyxie de Rouen et de l'ensemble de l'agglomération sont devenues insupportables pour les usagers. L'accident survenu sur le pont Mathilde, avec ses conséquences, sculigne l'importance de cette réalisation.

Néanmoins, la proposition retenue aujourd'hui est inacceptable car elle méconnait les enjeux en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de santé, d'environnement et de qualité de vie.

Le contournement, Monsieur le Président, ne doit pas se faire par un transfert des problèmes et des désagréments sur la périphérie de l'agglomération, même au nom de l'intérêt général.

Le projet préférentiel actuel qui nous est imposé bafoue les risques routiers (viaducs en forte pente et en courbe), les risques humains (maisons et activités économiques sous ces ouvrages). Nous ne devons pas aussi omettre les gâchis agricoles (les surfaces cultivées supprimées sont multipliées par 3 par rapport au tracé initial de 2005) ou environnementaux, en impactant la biodiversité, en touchant la forêt de Bord et plusieurs zones Natura 2000.

Sans m'étendre davantage, nous aurons l'occasion d'en parler très prochainement lors des réunions de concertation qui commencent le 1s juin. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il y a une solution alternative.

Elle a le mérite d'être simple et d'avoir en son temps été approuvée par la majorité des conseils municipaux et autres instances délibérantes. Elle peut également être améliorée afin de tenir compte des craintes de plusieurs communes. Elle est la plus courte et la plus efficace : il s'agit, en fait, de revenir au tracé initial dit « tracé de référence ».

L'Europe n'a pas refusé ce tracé, comme on peut l'entendre!

Les instances européennes précisent qu'il nous appartient de prendre les bonnes décisions pour tenir compte des impératifs écologiques. Or, la solution d'un tunnel protège précisément ceux-ci. Nous réaffirmons donc notre attachement au projet initial. Nous demandons qu'il soit approfondi, retravaillé et assorti des contreparties environnementales acceptables par tous.

Concernant notre territoire et plus particulièrement ce que l'on appelle le barreau Eurois, il est nécessaire pour le développement économique et pour faciliter les trajets de la population d'un côté de la Seine à l'autre en évitant le pont de l'Arche.

Ce barreau Eurois qui serait qualifié « d'intérêt économique régional » serait à deux voies avec un pont classique. Un échangeur ou giratoire serait positionné au Nord de la Seine (Alizay, le Manoir, Pîtres) pour aller vers la vallée de l'Andelle.

Du côté Sud de la Seine, le tracé rejoindrait la base départementale de loisirs et emprunterait ensuite les voies existantes. Il n'y aurait pas d'accès vers les Damps et Pont de l'Arche. Ce barreau serait gratuit.

De plus, la suppression du péage d'Incarville sur l'A13 réclamée depuis longtemps, permettrait de fluidifier le trafic et règlerait en partie les problèmes de sécurité rencontrés à Criquebeuf.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je fus donc extrêmement surpris de votre positionnement lors de la réunion dite « des financeurs », à laquelle vous avez donné un avis favorable, au nom de l'agglomération, à ce contournement.

Reconnaissez, Monsieur le Président, qu'un dossier de cette ampleur aurait mérité autre chose qu'un accord discret de votre part, sans consultation des élus concernés et sans discussion avec l'ensemble des élus de la CASE.

Il n'est pas trop tard pour bien faire. Je vous propose donc d'organiser très prochainement un véritable débat au sein de notre institution et un vote de notre assemblée sur cet important dossier. Vous ne pouvez pas fuir cette concertation ».

Monsieur LEROY rappelle sa position:

« Le 15 mai dernier, au nom de la continuité de l'institution, je n'ai fait que confirmer la délibération prise en 2005. Nous aurons un nouveau débat lors du vote de notre participation au financement. Pour le moment , mobilisons toutes nos énergies pour obtenir des aménagements et des compensations !

Je rappelle également que nous devons apporter des solutions au fort taux de chômage constaté dans la vallée de l'Andelle. Une des réponses passe par une véritable desserte autoroutière du nord de la Seine.

L'Etat a fait son choix sur le tracé sur ce point « , la messe est dite » comme on dit. A nous de faire évoluer ce dossier. A nous de faire en sorte que ce tracé soit le plus réussi possible » insistet-t-il.

« Nous parlons de 2024. C'est demain, constate Monsieur JACQUET. On le voit bien puisque nous n'avons pas beaucoup de choix sur cette infrastructure qui sera très impactante.

C'est un projet d'envergure internationale, mais les inconvénients sont bien à portée locale. Car nous parlons d'un couloir à camions qui passera, dans certains secteurs, à 25 mètres au-dessus de nos têtes.

Une association a fait des propositions en faveur d'un contournement Est de Rouen soutenable. Les habitants veulent être entendus ! Il faut prendre en compte la population.

Mon sentiment est celui de la méfiance, car les autoroutes fonctionnent mal. L'A13 traverse le territoire mais n'est plus un facteur de développement si j'en juge par les critiques émises sur le diffuseur de Criquebeuf, désormais jugé comme repoussant à cause des bouchons aux heures de pointe.

Il me semble que nous réfléchissons morceau par morceau. Or, il faut ouvrir une vraie négociation sur l'avenir de notre territoire en matière de routes. Entre la future ligne nouvelle Paris-Normandie, la liaison A28/A13, le futur port fluvial, nous devons nous poser des questions sur ce que nous voulons faire de ce territoire ».

« Vous avez évoqué le diffuseur de Criquebeuf et vous avez raison, répond Monsieur LEROY. Il s'agit d'un vrai problème de sécurité publique. C'est le premier dossier que j'ai évoqué avec le Préfet de l'Eure. J'ai demandé la tenue d'une réunion avec les représentants de la SAPN pour régler la question des trois échangeurs le plus vite possible ».

« Il faut redonner toute sa force au politique, intervient Monsieur JAMET, et se demander quelle tactique doit être mise en place. Si vous nous dites que la messe est dite , il faudra de votre part beaucoup de paters et d'épitres pour faire évoluer ce dossier! je propose une autre approche pour être en position de force pour négocier!

J'ai également deux rendez-vous avec les Préfets de l'Eure et de Région. Je leur redirai mon opposition. Je ne laisserai pas les choses se faire et me réserve le droit de déposer un éventuel recours.

Sur notre territoire, nous payons deux fois l'autoroute. La personne qui souhaite manger dans une enseigne installée au parc des Clouets paye pour sortir de l'A13 et paye pour y entrer ! C'est une injustice totale ! Cela n'existe nulle part ailleurs ! J'espère que vous serez ferme » martèle-t-il.

Monsieur LEROY reste sur sa position :

« Le tracé nous a été imposé. Nous devrons nous battre pour obtenir des garanties sur les soiutions techniques permettant la meilleure intégration possible. Nous devrons tout faire pour obtenir le moins de désagréments et le plus de retombées positives possibles. Concentrons-nous sur les trois réunions à venir à Pîtres, Val de Reuil et Alizay. C'est à ce moment qu'il faudra faire remonter nos idées! » préconise-t-il.

Monsieur DELAMARE conclut cette discussion :

« N'oublions pas que la révision du SCcT sera effective en 2015, rappelle-t-il. Il faudra intégrer la mise en cohérence et l'impact de toutes ces infrastructures ».

14-99 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de Bureau

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de février 2014.

14-100 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'état des décisions du Président passées au titre des mois de février, mars et avril 2014.

<u>14-101 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Pôle métropolitain CREA Seine-Eure - Election des délégués communautaires titulaires et suppléants</u>

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 78 voix POUR et une abstention, le conseil communautaire désigne les 16 délégués métropolitains titulaires et suppléants qui représenteront l'Agglomération Seine-Eure au sein de l'Assemblée délibérante du pôle métropolitain :

Délégués titulaires	Délégués suppléants		
Bernard LEROY	Hubert ZOUTU		
François-Xavier PRIOLLAUD	Guillemette NOS		
Marc-Antoine JAMET	Alain LEMARCHAND		
Thierry DELAMARE	Jacqueline PONS		
Jean-Marc MOGLIA	Didier PIEDNOEL		
Jean-Yves CALAIS	Jean-Philippe BRUN		
Gaëtan LEVITRE	Alain RENAUX		
Anne TERLEZ	Alain LOEB		
Patrick MADROUX	Maryannick DESHAYES		
Christian WUILQUE	Marie-Joëlie LENFANT		

René DUFOUR	Hervé LETELLIER
Jacky BIDAULT	Jean-Claude COURANT
Sylvie BLANDIN	Didier DAGOMET
Jean CARRE	Dominique DELAFOSSE
Jean-Claude CHRISTOPHE	Jean-Michel DERREY
Richard JACQUET	Yves LANIC

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur RENONCOURT prend la parole :

« Monsieur le Président, je suis surpris que les désignations que vous nous proposez ce soir soient gravées dans le marbre.

Je regrette également que la Gauche de Louviers ne soit pas représentée dans les organismes pour lesquels la CASE doit désigner des délégués.

Il s'agit de listes imposées sur lesquelles je ne peux pas voter. Je ne suis pas d'accord sur cette façon de procéder.

Nous ne pouvons même pas être délégués de la CASE au pôle métropolitain ».

« J'ai effectivement omis d'indiquer que les propositions ont été examinées lors de la dernière réunion de Bureau, concède Monsieur LEROY. Nous avons essayé d'intégrer au mieux les souhaits des uns et des autres. Les maires sont nos interlocuteurs. C'est bien à chaque maire de prendre la décision qu'il juge la plus appropriée » répond-il.

Monsieur PRIOLLAUD répond à Monsieur RENONCOURT :

« Sur la désignation des délégués de la CASE au pôle métropolitain, il s'agit d'une composition organique qui reprend, ni plus, ni moins, les noms des vice-présidents de la CASE et de certains maires.

Quant à la participation de la Gauche Lovérienne, notamment sa présence dans les commissions de la CASE, je me contenterai simplement de rappeler que certains d'entre vous m'ont dit qu'ils ne voulaient participer à rien ».

Monsieur RENONCOURT indique que les étus d'opposition de Louviers s'abstiendront de voter les autres délibérations liées aux désignations de représentants de la CASE au sein de divers organismes.

14-102 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Pôle métropolitain CREA Seine-Eure - Désignation des représentants du conseil communautaire de l'Agglomération au sein des trois commissions thématiques Développement Economique, Tourisme & Transports

En préalable au vote de cette délibération, quelques élus ont demandé des ajustements.

- Monsieur CARRÉ a souhaité que Madame PICARD, pressentie pour siéger dans la commission Transport, soit maintenue dans la commission Développement économique. Cette demande a été prise en compte. Madame PICARD siégera dans la commission Développement économique en lieu et place de Monsieur MAZURIER qui siégera dans la commission Transport.
- Au nom de la continuité, Madame PONS a émis le souhait que Monsieur DEFLINE puisse siéger dans la commission Développement économique. Monsieur DEFLINE n'étant pas délégué communautaire, cette demande a été rejetée.
- Monsieur RENONCOURT a indiqué qu'il souhaitait s'abstenir, pour les raisons évoquées précédemment. « Nous sommes exclus des désignations et je le regrette vivement. Le problème posé est bien celui du fonctionnement de cette assemblée » a-t-il déclaré.
- Monsieur JAMET a noté la double désignation de Madame DUVALET au sein de deux commissions différentes. Il propose, ce qui est accepté, que Madame DJEMEL siège à la commission Tourisme et que Madame DUVALET siège à la commission Transport.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 74 voix POUR et 5 abstentions**, le conseil communautaire désigne comme suit les représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au sein des trois commissions du pôle métropolitain :

Commission « Développement économique » :

Stéphane SAUVAN
 Chantale PICARD
 Jean-Pierre BREVAL
 Daniel JUBERT
 Véronique GAUTIER
 Marie-Christine CALMON
 Pierre LECUYER
 Jean-Jacques LEROUX
 Fadilia BENAMARA
 Ousmane N'DIAYE
 Sophie HOUSSAYE

Commission « Tourisme » :

- Alexandre DELACOUR - Armelle LEFEBVRE
- François CHARLIER - Amélia BREANT
- Jacky FLEITH - Katia CAMUS
- Fatia DJEMEL - Albert NANIYOULA
- Sylvie CHENET - Jean-Jacques COQUELET
- Emmanuel MACE - Maryline NIAUX

Commission « Transports » :

- Jean-Pierre TROCHET
 - Pascal LEMAIRE
 - Sylviane LORET
 - Samuel ONFRAY
 - Jean-Pierre DUVERE
 - Céline LEMAN
 - Pascale CATTELIN
 - Daniel BAYART
 - Sylviane LORET
 - Pierre MAZURIER
 - Catherine DUVALLET
 - Jacques LECERF
 - Anne-Gaëile MEREAUX

14-103 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure dans différents organismes

En introduction au vote de cette délibération, et pour les représentants de la MEF. Monsieur LEROY reconnaît « qu'il y aura des décisions difficiles à prendre et que ce sera au Président de les prendre ».

Il aborde la question du maintien de la CASE au sein du GIP Marité :

« Ce projet a été initié et porté à bout de bras par Franck MARTIN. Entièrement restauré, le bateau est désormais sauvé et fait la fierté de la Normandie. La CASE s'est engagée au sein du Groupement d'Intérêt Public et a financé une partie des travaux. Elle paye chaque année une partie du fonctionnement et le remboursement des annuités d'emprunt.

Nous devons nous poser la question du maintien ou de la sortie du GIP. Dans ce dernier cas, la CASE paierait ce qu'elle doit pour solde de tous comptes et elle laisserait nos amis de la Manche piloter ce dossier.

Afin que nous puissions prendre la décision la plus claire possible, nous irons à Dieppe le 29 mai prochain. J'ai demandé au Directeur du GIP d'être présent afin de nous présenter tous les éléments financiers liés à l'exploitation de ce navire ».

Madame DORDAIN pointe du deigt les promesses non tenues

« J'aurais préféré que les écoliers soient invités et non les élus, souligne-t-elle. C'était un engagement de l'ancien Président » !

Il est répondu que le navire a accueilli de nombreuses classes lors de l'Armada Rouen 2013, mais cette réponse ne satisfait que partiellement Madame DORDAIN.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire désigne, par 75 voix POUR et 4 abstentions les représentants de la CASE au sein des différents organismes comme indiqué ci-

STRUCTURE	NOMBRE REPRESENTANTS	REPRESENTANTS 2014
Point Information Médiation MultiServices (PIMMS)	1 titulaire 1 suppléant	Anne TERLEZ Fadilla BENAMARA
Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)	3 représentants	Anne TERLEZ François-Xavier PRIOLLAUD Bernard LEROY
Agence Régionale de Santé (ARS)	2	Céline LEMAN Stéphane SAUVAN
Groupement Régional de Santé Publique (GRSP)	1	François-Xavier PRIOLLAUD
Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf- Louviers/Val de Reuil	1	Céline LEMAN
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	1	Sylvie LANGEARD
Mission Locale	2	Pascale CATTELIN Maryannick DESHAYES
CURSUS (chantiers du patrimoine)	1 titulaire 1 suppléant	Pierre MAZURIER Guillemette NOS
Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE)	1	Anne TERLEZ
Technopôle Chimie Biologie Santé (TCBS)	1 représentant au CA	Bernard LEROY
Eure Expansion	1 représentant au CA et aux AG	Jean-Marc MOGLIA
Association pour le Développement Economique de l'Agglomération Rouennaise (ADEAR)	1 représentant aux AG	Jean-Marc MOGLIA
EURECASE (association gestionnaire de la crèche d'entreprise)	1 représentant au CA	Anne-Gaëlle MEREAUX

Eure Aménagement Développement (EAD)	1 titulaire à l'AG 2 administrateurs (CA et CAO)	Bernard LEROY Jean-Marc MOGLIA et Jean- Jacques LEROUX
Représentant Entreprendre Normandie Seine-Eure	1 représentant aux AG	Jean-Jacques LEROUX
Comité Régional de l'Habitat	1 titulaire 1 suppléant	Richard JACQUET Caroline ROUZEE
Représentants de la CASE au sein des 7 SA HLM présentes sur le territoire	7 titulaires 4 supplėants	SILOGE: Titulaire: Richard JACQUET DIALOGE: Titulaire: Bernard CANCALON IBS: Titulaire: Marc-Antoine JAMET LFE: Titulaire: Anne TERLEZ et suppléant: Alain LOEB LOGIREP: Titulaire: Anne TERLEZ et suppléant: Bernard CANCALON PLAINE NORMANDE: Titulaire: Bemard CANCALON et suppléante: Caroline

		ROUZEE
		LE FOYER STEPHANAIS : Titulaire : Alain LOEB et suppléant : Bernard CANCALON
CLAH ou Commission locale	1 titulaire	Richard JACQUET
d'amélioration de l'habitat	1 suppléant	Caroline ROUZEE
Groupement d'Intérêt Public Marité	2	Patrick MADROUX Anne TERLEZ

Comité de suivi des Yoles	3	Patrick MADROUX, Pierre LECUYER et Didier PIEDNOEL
Agence Régionale de l'Environnement de Haute- Normandie (AREHN)	1	Samuel ONFRAY
Air Normand	1	Maryannick DESHAYES
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI)	1	Christian WUILQUE
Agence Locale de l'Energie et du Climat	1	Anne TERLEZ
GRANDDE : Groupement Régional des Acteurs Normands du Développement Durable en Entreprises	1	Bernard LEROY
ADRESS : Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire	1	Jean-Michel DERREY
Biomasse Normandie	1	Christian WU!LQUE
CEPRI	1	Christian WUILQUE
Commission locale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	7	Jacky BIDAULT Anne TERLEZ Stéphane SAUVAN Jean CARRE Maryline NIAUX Didier DAGOMET Dominique DELAFOSSE
CNAS	1	Bernard LEROY

<u>14-104 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget annexe Activités économique, artisanale et commerciale - Décision modificative budgétaire n° 1/2014</u>

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1/2014 sur le budget annexe Activités économique, artisanale et commerciale.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ti
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D'EXPLOITATION	D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
10	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
Ė	BUDGET (1)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
R	002 RESULTAT D'		
T	EXPLOITATION REPORTE (2)		
S			
	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	=	=
	TOTAL DE LA SECTION		
	D'EXPLOITATION (3)		
,			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
7	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES		
ļ º	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y	900 000.00	900.000.00
Ė	compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
T	SECTION D'INVESTISSEMENT		
S	REPORTE (2)		
	= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	900 000.00	900 000.00
	D'INVESTISSEMENT (3)		
	т	OTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	900 000.00	900 000.00

ĺ	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	#
1	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE(3)	TOTAL
		précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles	3	(=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90,000,00		Y	13	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 126 000.00		900,000.00	900 000.00	900 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	MMCBILISATIONS EN COURS	260 000,00		8]	
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 476 000.00		900.000.00	900.000.00	900 003.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			i i		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	121 912.00		8 (1)		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)	1		3		
28	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				1	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1			(8	
020	DÉPENSES IMPREVUES)		1	9.	·
	Total des dépenses financières	121 912.00	,	()		
4581	Total des opé pour compte de tiers (6)	4				
СТ	tal des dépenses réelles d'Investissement	2 597 912.00		960 000.00	900 000.00	980 000.00
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSPERT ENTRE SECTIONS (4)	18 576 30			Ü	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	ì			107	
7	otal des dépenses d'ordre d'investissement	18 576.00		2 210	33	
77	TOTAL	2 814 488.00		900 000.00	900 000.00	990 006.00

-	D 001 SOUDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
v.		=
1	TOTAL DES DEPENSES C'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 000 00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE(3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 000 000.00		900 000 00	200,000,00	900 000 00
16	EMPRUNTS ET CETTES A SSIMILEES (hors 166)	439 356.00			1	0 3
20	ARMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1)				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	. 31		91		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU	[1]		n n	ļ	
ļ	EN CONCESSION	[]		31		
23	(MMOBILISATIONS EN COURS	13		11	ĺ	
	Total des recettes d'équipement	2 439 356.00		900,000,00	900 000.00	986 889 GB
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					1
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	11 912.00		- 13		
18	COMPTEDE LIAISON: AFFECTATIONS (5)	!				
28	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					ĺ
ł	DES PARTICIFATIONS	}				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					9
37	Total des recettes financières	11 912.00	1			
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)	1		1		
To	otal des recettes réelles d'investissement	2 451 268.00		900.000	900 000,00	900 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)		}			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	163 220.00				`
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)			10		
7	otal des recettes d'ordre d'investissement	163 220.00			į	
	TOTAL	2 614 488.00	- 3	900 000.00	900 000.00	900 000.00

R 994 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	900 000.00

<u>14-105 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Principal - Décision</u> modificative budgétaire n° 2/2014

Avant que le Conseil ne vote cette délibération, Monsieur MADROUX a attiré l'attention du Conseil sur la réduction des marges de manœuvres budgétaires de la CASE :

« Notre compte administratif va enregistrer un excédent d'environ 938 000 €, correspondant à une augmentation de 1,5%. Or, le budget primitif a été construit sur une augmentation de 9 %. Nous allons donc être contraints de revenir en arrière et de limiter les dépenses de charges à caractère général ».

Monsieur LEROY confirme ces propos :

« Nous en parlerons samedi, lors du séminaire d'installation. Nous aurons un gros travail à mener en commission Finances, puis commission par commission, pour contenir le niveau de dépenses à un rythme calqué sur celui de l'inflation ».

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative budgétaire n° 2/2014 sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,
- décide d'augmenter la subvention d'équipement au budget annexe Activités économique, artisanale et commerciale, initialement prévue pour un montant de 2 millions d'euro, à 2, 9 millions d'euro.

14-106 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – SERVICE CYCLE DE L'EAU – Travaux de lutte contre les ruissellements d'eau pluviale sur le bassin versant de la Fieffe – Convention de groupement de commandes – Désignation de représentants à la commission d'appel d'offres spécifique

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement et Monsieur Jean-Marc MOGLIA en qualité de suppléant.

14-107 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Election de représentants de l'agglomération Seine-Eure à l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 75 voix POUR et 4 abstentions, le conseil communautaire désigne les représentant(e)s suivants au sein de l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure :

- Bernard LEROY,
- François-Xavier PRIOLLAUD.
- Christian WUILQUE,
- Fadilla BENAMARA,
- Thierry DELAMARE,
- Alain RENAUX.

Le conseil communautaire désigne également, par 75 voix POUR et 4 abstentions et parmi les représentants à l'assemblée générale, trois administrateurs qui siègeront au conseil d'administration :

- Bernard LEROY,
- Christian WUILQUE.
- Fadilla BENAMARA.

14-108 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - SAFER de Haute-Normandie - Acquisition d'une propriété sur la commune de Pont de l'Arche

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B 1891 pour une contenance totale de 3 ha 73 a 88 ca libre de toute occupation ou location, sise lle de la Poterie sur la commune de Pont de l'Arche.
- Approuve la promesse unilatérale d'achat susvisée moyennant le prix acte en mains de 21 100 €, frais de la SAFER inclus, pour un paiement au plus tard le 31 juillet 2014,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat, l'acte authentique ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette acquisition,

Le Conseil communautaire dit également que les frais et honoraires divers ilés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

14-109 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - ZAC des Coteaux à Val-de-Reuil - Agrément pour cessions diverses

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, par 78 voix POUR et une abstention, le conseil communautaire donne son agrément pour la cession suivante :

Z.A.C. des Coteaux :

Terrain de 6 631 m² environ, llot 12, Route des Sablons, vendu à l'Association socio-culturelle du bassin méditerranéen (ou toute société qu'elle pourra se substituer) pour un prix prévisionnel de 99 465 € HT, soit 119 158,80 € TTC soit 15 € HT du m².

14-110 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Commune d'Heudebouville - ZAC « ECOPARC 2 » - Vente à l'Association pour la Médecine interentreprises et la Santé au Travail (Association AMI Santé au Travail)

Voyant en cette délibération un possible conflit d'intérêt lié à sa profession de notaire, Madame ROUZEE indique qu'elle s'abstiendra.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, par 78 voix POUR et une abstention, le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 25 mars 2014 afin de vendre une parcelle de terrain de 6 000 m² au prix de 22 Euros Hors Taxe du m² au profit de l'Association « AMI Santé au Travail » représentée par Monsieur Jacques LAPEYRE avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
 - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants.
 - > d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit bail.
 - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.
- autorise le Président ou son représentant a signé le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif.
- autorise le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont l'acte de vente définitif.

Le Conseil communautaire dit également que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

<u>14-111 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Commune d'Heudebouville - ZAC « ECOPARC 2 » - Vente à la SAS Nicolas Gosselin</u>

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 25 mars 2014 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 400 m² au prix de 25 Euros Hors Taxe du m² au profit de la SAS Nicolas Gosselin représentée par Monsieur Nicolas GOSSELIN avec la possibilité de substitutions au profit de toute société lécalement constituée.
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants.
- d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit bail.
- > d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.
- Autorise le Président ou son représentant a signé le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif,
- Autorise le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont l'acte de vente définitif.

Le Conseil communautaire dit également que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

14-112 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Commission d'attribution des concessions publiques d'aménagement - Election des membres - Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, par 75 voix POUR et 4 abstentions, le conseil de communauté désigne comme membres de la commission d'attribution des concessions publiques d'aménagement les personnalités suivantes :

Membres titulaires:

- Christian WUILQUE
- Bernard LEROY
- Richard JACQUET
- Alain LOEB
- Jean-Marc MOGLIA
- Yves LANIC
- Thierry DELAMARE

14-113 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - PROJETS URBAINS - Travaux de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison rouge à Louviers - Tranche 2 - Lot 2 : Eclairage public - Procédure adaptée - Avenant 2 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires. Le montant total du marché est donc porté à 363 327,90 € HT, soit 435 993,48 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

14-114 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au sein de la Société d'Economie Mixte SODEVIL

Monsieur LEROY aborde la question du rôle et des missions de la SODEVIL :

- « Je souhaite conserver cet organisme. Pour une question de cohérence, je demande que Jean-Marc MOGLIA en soit le Président ».
- « Nous allons avoir une SODEVIL au service des élus et non l'inverse, se félicite Monsieur JAMET. Je suis heureux de voter pour une SODEVIL qui reprenne son rôle » indique-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 75 voix POUR et 4 abstentions, le conseil communautaire désigne :

- 1) Gaëtan LEVITRE
- 2) Jean-Marc MOGLIA
- 3) Hubert ZOUTU
- 4) Hervé LETELLIER
- 5) Bernard LEROY
- 6) René DUFOUR

- 7) François-Xavier PRIOLLAUD
- 8) Marie-Dominique PERCHET
- 9) Fadilla BENAMARA
- 10) Jean-Claude CHRISTOPHE

en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour siéger aux assemblées générales de la SODEVIL.

et propose:

- 1) Gaëtan LEVITRE
- 2) Jean-Marc MOGLIA
- 3) Hubert ZOUTU
- 4) Bernard LEROY
- 5) François-Xavier PRIOLLAUD
- 6) Marie-Dominique PERCHET
- 7) Facilla BENAMARA
- 8) Jean-Claude CHRISTOPHE

en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour siéger aux consells d'administration de la SODEVIL.

14-115 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Pharma-Parc - 2ème semestre 2013 - Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour le second semestre 2013 à la somme de 4 389,14 € [T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

Coût de fonctionnement et d'entretien des parties communes du Pharma- Parc2erre semestre 2013, répartition pour la période du 1° juillet 2013 au 31 décembre 2013.

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m²)	100 212	6 782	6 639	12 823	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07.%	100 %
Recievance totale € T.T.C.	2 854,26 €	193,12€	189,17 €	359,47 €	793,12€	4 389,14€

14-116 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - TOURISME - Désignation des représentants de la CASE au comité de direction de l'établissement public industriel et commercial de l'office de tourisme Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de Communauté désigne, par 75 voix POUR et 4 abstentions, les conseillers communautaires suivants :

Délégués titulaires (parmi les conseillers communautaires titulaires) :

- Guillemette NOS
- Marie-Dominique PERCHET
- Jean-Yves CALAIS
- François CHARLIER
- Daniel JUBERT
- Richard JACQUET
- Bernard LEROY
- Didier PIEDNOEL

Délégué suppléant (parmi les conseillers communautaires titulaires)

Hubert ZOUTU

Délégués titulaires (parmi les représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme):

- Karine PETITEAU
- Didier JUHEL
- Olivier JACQUEMIN
- Hervé PICARD
- Christophe CIOLFI
- Leslie CLERET
- Hubert LABROUCHE

Délégué suppléant (parmi les représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme):

Catherine DELIMBEUF

14-117 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - TOURISME - Désignation des représentants de la CASE au syndicat mixte de gestion de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses

Monsieur LEROY termine la présentation de cette délibération en regrettant que la base nautique de Léry-Poses ait choisi « Les trois lacs » comme nouvelle dénomination.

Ceci lui paraît peu vendeur et contreproductif, notamment en cas d'utilisation des GPS.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de Communauté désigne, par **75 voix POUR et 4 abstentions**, les conseillers communautaires suivants :

Délégués titulaires :

- Didier PIEDNOEL
- Jean-Philippe BRUN
- Jean-Yves CALAIS

Délégués suppléants :

- Jacky BIDAULT
- Patrick MADROUX
- Jacques LECERF

Délégué (e) (non élu(e) communautaire) :

- Claire GEROMINO

14-118 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du Mesnil Jourdain - Subvention 2014 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Accepte de passer une convention avec l'association pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du Mesnil Jourdain,
- Accepte de verser une subvention d'un montant de 1 279 € T.T.C. à cette association.

14-119 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Fleurs & Jardins - Subvention 2014 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Accepte de passer une convention avec l'association Fleurs & Jardins,
- Accepte de verser une subvention d'un montant de 5 000 € T.T.C. à cette association.

14-120 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Art & Com Pont de l'Arche - Subvention 2014 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte de passer une convention cadre avec l'association Art & Com Pont de l'Arche.
- accepte de verser la subvention d'un montant de 2 727 € T.T.C. à cette association.

14-121 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Vaudreuil - Subvention 2014 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire

- accepte de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Vaudreuil.
- accepte de verser la subvention d'un montant de 2 016 € T.T.C. à cette association,

<u>14-122 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMERCE ET ARTISANAT – Mise en place d'une Opération Collective de Modernisation – Tranche 2</u>

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte que la Communauté d'agglomération Seine-Eure procède à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (tranche 2) à destination des communes de moins de 10 000 habitants du territoire Seine-Eure soit 35 communes.
- soilicite l'État dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation (tranche 2) pour les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce,
- sollicite le Conseil Général de l'Eure pour le volet aides directes,
- soflicite la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'accompagnement à la modernisation des entreprises.

14-123 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - COMMERCE ET ARTISANAT - Mise en place d'une Opération Urbaine Collective - Tranche 2

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte que la Communauté d'agglomération Seine-Eure procède à la mise en place d'une Opération Urbaine Collective (tranche 2) à destination des communes de Louviers et Val de Reuil
- Sollicite l'État dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective (tranche 2) pour les Fonds d'intervention pour les Services. l'Artisanat et le Commerce.
- Sollicite le Conseil Général de l'Eure pour le volet aices directes,
- Sollicite la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'accompagnement à la modernisation des entreprises.

En aparté au vote de cette délibération, un(e) élu(e) a posé la question des montants H.T. et T.T.C. Monsieur LEROY a répondu que la CASE verse systématiquement des aides H.T. dans le cadre de ces dispositifs OCM et OUC puisque les entreprises qui en bénéficient récupèrent la T.V.A.

14-124 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - COMMERCE ET ARTISANAT - Travaux de construction d'un village d'artisans sur la commune de Pont de l'Arche - Procédure adaptée - Lots 1 et 12 - Avenants - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

I'avenant n°4 au lot n°1 « gros-œuvre/carrelage » avec l'entreprise SOCORE TROLETTI, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 535 093,55 € HT, soit 639 994,81€ TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

l'avenant n°4 au lot n°12 »VRD » avec l'entreprise TOFFOLUTTI, afin de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs. Le montant total du marché est donc porté à 582 785,26 € HT, soit 697 163,59 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

14-125 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - DEPLACEMENTS - Fond d'animation de la concurrence - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la possibilité qui lui est faite de bénéficier du Fonds d'animation de la concurrence.

14-126 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Projet social des gens du voyage - Occupation précaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Louviers - Convention - Autorisation

Monsieur LEROY présente cette délibération en insistant sur le fait « que c'est un équipement qui marche. Les enfants sont scolarisés et c'est pareil pour les deux autres sites d'Acquigny et de Val de Reuil.

Pour autant, c'est un équipement dont la base juridique n'existe plus. Un nouveau permis de construire sera déposé prochainement pour être en conformité avec la PLU. En attendant, il faut passer une convention avec chaque famille » explique-t-il.

Monsieur DAGOMET rappelle brièvement l'historique de ce dossier et les différents recours intentés contre la Ville de Louviers, jugés en faveur des requérants.

Il s'interroge néanmoins sur la date de modification du PLU de la Ville de Louviers et ne comprend pas le but poursuivi par la Préfecture avec cette convention.

Monsieur PRIOLLAUD indique que le PLU de la Ville de Louviers est actuellement en cours de modification mais que sa modification, sur ce point précis, est plus ancienne.

« Nous devons nous rencontrer, avec les élus de Pinterville, pour aborder cette question. Il faut une aire d'accueil des gens du voyage. Si cette aire est abandonnée, il faudra en reconstruire une autre qui ne répondra pas forcément aux besoins des familles. Or cette aire fonctionne plutôt bien. Une autre fonctionnera difficilement mieux » estime-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 66 voix POUR, 2 voix CONTRE et 11 abstentions, le conseil communautaire :

- accepte les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- dit que cette convention sera également et systématiquement signée par les usagers de l'aire d'accueil au même titre que le règlement intérieur.

<u>14-127 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Programme Local de l'Habitat - Dispositif d'aide à l'accession sociale - Aides à particuliers primo-accédants</u>

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LARUE s'est interrogé sur les critères mis en place pour aider ces familles. Monsieur LARUE a estimé qu'une aide aux familles nombreuses était nécessaire.

Monsieur JACQUET rappelle les objectifs du dispositif :

« Nous constatons le départ des jeunes ménages, dynamiques, qui partent s'installer ailleurs parce que le prix du foncier sur notre territoire, est très élevé. L'accession à la propriété n'en est que plus difficile. Or, ce territoire voit sa population vieillir et perd de son dynamisme. En versant cette aide, nous donnons un coup de pouce au montage d'un projet de vie. Le niveau des ressources est pris en compte. La moyenne d'âge des ménages bénéficiant de cette aide est d'environ 30-35 ans ».

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle MOREL Lucie et monsieur GAUGAIN Nicolas pour la construction de leur résidence principale à Alizay
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur SABIRI Ayoub pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle COLLEY-LORMAILLE Daphnée et monsieur VIVIER David pour la construction de leur résidence principale à Acquigny

Le Conseil communautaire dit également :

- Que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention :
- que le dispositif est applicable pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier
 2013 et au terme du PLH2 soit le 31 décembre 2017 :
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE.
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

14-128 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Participation aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, par 78 voix POUR et 1 abstention, d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier CARLET Boris et LETELLIER Coraline, 61 avenue Hélène Boucher à Louviers ↑ 1736 €.
- Dossier AIDER Zahra et Mounir, 37 rue Traversière à Val de Reuil : 2 317 €.

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

En aparté au vote de cette délibération Monsieur BRUN s'est interrogé sur le plafond des aides pouvant être versées aux ménages.

Monsieur JACQUET a répondu qu'il n'avait plus le montant en tête mais que des garde-fous ont été instaurés. « Bien que ce soit jusqu'à épuisement des crédits, nous ne dépensons jamais le montant maximum voté. Si jamais les fonds venaient à manquer en fin d'année, nous refuserions temporairement les dossiers et ferions basculer leur financement sur un exercice ultérieur » précise-t-il.

<u>14-129 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de la CASE</u>

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de l'attribution d'une participation financière de 5 000 € TTC à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de la CASE.

<u>14-130</u> - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMUNICATION - Promotion du territoire - Yoles - Convention avec l'association Yole 27 pour l'année 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'Association *Yole 27* et d'attribuer à cette association une subvention de 10 000 € pour l'année 2014.

14-131 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES — POLITIQUE DE LA VILLE — Renouvellement pour l'année 2014 de la convention de mise à disposition des voles de Bantry et de Ness avec le Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- Décide de mettre à disposition les deux yoles de Bantry et les deux yoles de Ness auprès du Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses pour une durée d'un an
- Valide les modalités de mise à disposition fixées par la convention.
- Attribue une subvention de 15 000 € pour la période de validité de la convention, soit un an à la date de la signature, au Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses pour l'entretien des yoles. Les modalités de financement seront inscrites dans la convention d'attribution.

<u>14-132 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - POLITIQUE DE LA VILLE - Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2014</u>

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 124 224 € à la Mission Locale au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de la CASE.

14-133 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement de la convention avec la ville de Louviers concernant les locaux de la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du Manoir de Bigard entre la commune de Louviers et la CASE pour une durée de 3 mois à compter du 1er mai 2014 jusqu'au 31 juillet 2014.

<u>14-134 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Financement association Ensemble - Plateforme contrats aidés</u>

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide à l'unanimité la participation financière de la CASE à hauteur de 10 000 € pour 2014.

<u>14-135 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Financement association Ysos - « Jardins de Neustrie »</u>

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide à l'unanimité la participation financière de l'Agglo Seine-Eure au chantier d'insertion « les jardins de Neustrie » porté par l'association Ysos, à hauteur de 21 600 € au titre de l'année 2014.

<u>14-136 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - ASSAINISSEMENT - Raccordement des logements en domaine privé au réseau public d'assainissement sur la commune de Poses - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation</u>

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le groupement SAS DR – SARL LDTP sise 28 Boulevard de Verdun, 76120 Le Grand Quevilly pour un montant de 949 108,13 € HT soit 1 138 929,76 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

14-137 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - ASSAINISSEMENT - Travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes de Saint Pierre du Vauvray et Saint Etienne du Vauvray - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché au Groupement SOGEA / CISE TP, 3 rue d'Eauplet, CS 80128, 76 308 Sotteville-lès-Rouen, pour les montants suivants :

Tranche	Montant HT	TVA	Montant TTC
Tranche ferme	1 900 132,87 €	380 026,57 €	2 280 159,44 €
Tranche conditionnelle 1	1 095 727,69 €	219 145,54 €	1 314 873,23 €
Tranche conditionnelle 2	. 880 396,35 €	176 079,27 €	1 056 475,62 €
Total	3 876 256.91 €	775 351,38€	4 651 508,29€

14-138 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Convention avec l'éco-organisme ECO TLC relative à la reprise des déchets textiles, linge de maison et chaussures - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRE, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de confier, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 6 ans, le recyclage et le traitement des déchets Textiles, Linge de maison et Chaussures à ECO TLC.
- d'accepter le soutien financier de 0,10 € par an et par habitant.

14-139 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - VOIRIE - Travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal à Val de Reuil - Trois lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Concernant le lot n°1 : Voirie

TOFFOLUTTI 6 Rue Paul Sabatier BP 226 76123 Le Grand Quevilly

Phase	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Phase 1	1 612 641.25 €	322 528.25 €	1 935 169.50 €
Phase 2	382 378.70 €	76 475.74 €	458 854.44 €
Total	1 995 019.95 €	399 003.99 €	2 394 023.94 €

Concernant le lot n°2 : Réseaux divers

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
Centre d'Evreux
524 Rue du Luxembourg

27000 Evreux

Phase	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Phase 1	326 997.00 €	65 399.40 €	392 396.40 €
Phase 2	70 974.00 €	14 194.80 €	85 168.80 €
Total	397 971.00 €	79 594.20 €	477 565.20 €

Concernant le lot n°3 Espaces verts

VALLOIS « Le Vashouis » B.P. 90074 76210 Mirville

Phase	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Phase 1	207 825.69 €	41 565.14 €	249 390.83 €
Phase 2	86 654.60 €	17 330.92 €	103 985.52 €
Total	294 480.29 €	58 896.06 €	353 376.35 €

14-140 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - PATRIMOINE - Construction d'un immeuble de bureaux, ilot Thorel Ouest, sur la commune de Louviers - Appel d'offres ouvert - Avenant n°4 - Autorisation

Monsieur LEROY introduit le vote de cette délibération en présentant le bilan quasi définitif de l'opération :

« Le bilan complet de cette opération fait apparaître un coût d'environ 20 M€ TTC, soit 16,5 M€ H.T. Nous n'avons reçu que 1,5M€ de subventions provenant de l'Etat, de la Région et du Conseil général. L'Etat a participé pour la construction de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Depuis, son ambition est bien plus mesurée.

Nous allons également percevoir 615 000 € sur 10 ans de la part de MSA Louviers pour couvrir les frais de dépollution du terrain, auxquels il faudra ajouter le loyer versé par Pôle Emploi, représentant une somme de 260 000 € par an.

Ce bâtiment offre du confort aux services et aux agents mais représente également une perte de recettes de locations. Nous ne renouvellerons pas des projets aussi ambitieux dans un proche avenir ».

Une question est posée sur le devenir de l'ancienne Maison commune.

Monsieur LEROY indique que la CASE recherche activement un repreneur. « Nous sommes sur une bonne piste, mais je ne dirai rien tant que cela n'aura pas été signé » confie-t-il.

Monsieur JAMET pointe du doigt les dysfonctionnements de l'Hôtel d'agglomération :

« Au fond de la salle, nous n'entendons rien. L'aération de cette pièce est quasi inexistante et l'éclairage n'est vraiment pas adapté. Et il y a également ce problème de caméras qui se baladent et révèlent les élus dans des attitudes parfois peu avantageuses. Les plans larges sont contraires aux comptes rendus audiovisuels diffusés sur internet » souligne-t-il.

Monsieur CARRÉ partage sensiblement ce point de vue :

« Nous captons très mal, voire pas du tout, avec nos téléphones portables. Vous connaissez tous ma position vis-à-vis des avenants. Aussi, je vais voter contre. Il y a quelques défauts dans ce bâtiment qu'il convient de corriger rapidement. Faudra-t-il signer un nouvel avenant pour y remédier ou les entreprises qui ont réalisé les travaux les prendront-elles en charge? » questionne-t-il.

Il est répondu que les problèmes de téléphone seront réglés à court terme et qu'une fontaine à eau sera rapidement installée dans la salle du Conseil. Par contre, cette salle n'est pas équipée de climatisation.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 58 voix POUR, 6 voix CONTRE et 15 abstentions, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION Haute-Normandie afin de prendre en compte la prorogation du délai d'exécution des travaux et la réalisation des travaux complémentaires précités.

Le montant total du marché est donc porté à 13 149 311.57 € HT, soit 15 726 955,43 € TTC.

En fin de Conseil, Monsieur ZOUTU fait une déclaration concernant l'action de la CASE en matière de coopération décentralisée :

« Mes chers collègues, j'ai demandé à faire une déclaration pour apporter un éclairage sur les enjeux de la coopération décentralisée.

Le manque de vision et la méconnaissance engendrent le désintérêt pour la participation au développement des pays du Sud.

Je veux signaler ici que le développement de l'Europe et de la France, dans les années à venir, ne pourra se faire sans l'Afrique, qui est un continent en croissance économique constante, attesté par des économistes reconnus.

En 2008, lors de la mise en place des commissions de notre Communauté d'Agglomération, j'ai demandé au Président la création d'une commission spécifique dédiée à la coopération décentralisée. Cette commission a été actée le 12 avril 2008 par le Conseil Communautaire lors des élections des vice-présidents.

Pendant 6 ans, j'ai eu la charge de mener à bien cette commission, épaulé par le Président de la CASE, par le Conseil Communautaire, par les Directeurs Généraux successifs et plus particulièrement par Monsieur Régis PETIT, Directeur Général Adjoint et Madame Rebecca ARMSTRONG, responsable du Service des Politiques Publiques Durables.

La coopération décentralisée constitue une réalité de partenariat avec les pays du Sud.

Elle comporte 2 volets, d'une part, le partenariat avec Bohicon au Bénin au travers d'une convention et, d'autre part, le soutien aux associations de solidarité internationale sur le territoire de la CASE. Cette coopération décentralisée, que j'ai initiée, a pour fondements les objectifs du millénaire pour le développement, à savoir, réduire la pauvreté des pays du Tiers-Monde, et la loi Oudin Santini de 2005, qui vient appuyer ces objectifs en permettant aux collectivités de consacrer 1% des redevances perçues au titre de l'eau et assainissement.

Dès 2009, un projet d'adduction d'eau villageoise, proposé par la commune de Bohicon au Bénin, a été retenu par la CASE. L'étude du projet a réuni de nombreux partenaires : la Commune de Bohicon, l'Agence de l'Eau, Véolia Fondation, Pôle Solidarité Eau, Electriciens sans frontières et l'association Collectif Tiers-Monde.

En 2 ans seulement, nous avons réalisé la construction d'un château d'eau de 100 m3 avec 13 bornes fontaines sur un linéaire de 12 kms, prévu pour 20 000 habitants, qui alimente actuellement 10 000 habitants en eau potable. Nous sommes partis d'une situation désastreuse où cette population n'avait que l'eau de ruissellement à consommer, source de nombreuses maladies hydriques. Cette opération a coûté 490 000 €, et la participation de la CASE a été de 92 000€ (19%,) étalés sur 3 ans, provenant du prélèvement de la redevance Eau et Assainissement.

La Région et le Ministère des Affaires Etrangères ont accompagné financièrement le projet. Le budget annuel affecté aux associations locales qui interviennent au Mali, au Sénégal, au Niger, à Madagascar et autres, est l'équivalent au 1%.

La CASE peut s'enorgueillir de cette audace rare dans les Communautés d'Agglomération.

Au travers de ce partenariat, la CASE a acquis la reconnaissance de l'Ambassade de France au Bénin, qui nous cite en exemple et nous encourage à renforcer nos liens de coopération avec ce pays.

Depuis 2013, la CASE s'est engagée à travailler sur un projet de développement d'une grande ampleur, intitulé « Gestion des Eaux de Ruissellement du Bassin Versant du Zou », avec l'Etat béninois, l'Ambassade de France au Bénin, des partenaires internationaux tels la Suisse et la Belgique et des collectivités françaises. Ce projet couvre un territoire plus grand que le département de l'Eure pour une population d'environ 900 000 habitants.

Les eaux pluviales dans le département du ZOU provoquent des inondations avec dégradations matérielles et pertes humaines.

Le projet vise la mise en place de structures « douces » de maîtrise de l'eau de ruissellement. L'objectif est la valorisation économique, agricole, industrielle, touristique que sont l'irrigation, des réserves d'eau pour le bétail, la pisciculture, des lacs artificiels, la valorisation des sables fluviaux pour la construction et la valorisation sociale par l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, nous travaillons sur la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et sur le rapprochement des populations de nos deux territoires grâce à des événements organisés à l'occasion de la semaine annuelle de la solidarité internationale.

Les déplacements nécessités par la mise en place et le suivi de ce projet, comme des projets antérieurs, ne sont pas des voyages touristiques ou d'agrément, contrairement à ce qu'un grand nombre de gens pensent, mais des séjours de travail, d'échanges, d'élaboration de stratégies, de contrôle et de suivi, indispensables pour la bonne réussite des actions préconisées. Rebecca, Régis et moi-même n'avons jamais joué les cols blancs en allant au Bénin.

Nous étions sur le terrain du matin au soir. Cela ne nous empêchait pas d'aller dans les ministères solliciter de l'aide technique et de l'appui gouvernemental.

J'ose espérer que mes propos permettront aux élus que vous êtes, de mesurer l'importance des enjeux et considérer qu'il y a nécessité de poursuivre ce qui a été commencé.

La Coopération Décentralisée a rang de commission et mérite considération. Elle n'existe plus aujourd'hui en tant que telle à part entière. J'ai souhaité que la coopération et les relations avec l'extérieur soient sous ma direction exclusive et rattachées à la Présidence de la CASE pour plus d'efficacité.

Chers collègues, soyons audacieux et moins frileux pour que les relations CASE avec les pays du Sud soient plus fortes et consolidées, et pour que vive la coopération décentralisée CASE-Bohicon.

Merci de votre attention ».

Monsieur LERCY remercie Monsieur ZOUTU « pour cette intervention claire et très chaleureuse. Nous allons poursuivre cette coopération dans la mesure de nos moyens. Nous aiderons les associations, les bénévoles. Je l'ai réaffirmé mercredi demier. Mais il faudra faire attention à nos ressources » conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président

Bernard LEROY